

Annexe 1

Francis V. (2008), « Du Panopticon à la New Surveillance », *RDPC*, Novembre, 1025-1046.

**REVUE
DE
DROIT PÉNAL
ET DE
CRIMINOLOGIE
NOVEMBRE 2008**

Tiré à part

**Du Panopticon à la «Nouvelle Surveillance».
Un examen de la littérature anglophone**

par V. FRANCIS

 **la charte**

Chronique

Du Panopticon à la «Nouvelle Surveillance» Un examen de la littérature anglophone¹

Nous assistons depuis la fin du siècle passé à l'accroissement exponentiel du nombre de dispositifs de vidéosurveillance destinés au contrôle des espaces publics (ou plutôt à usages publics) et des populations qui y circulent. Les caméras de surveillance se retrouvent désormais partout : dans les rues et places des villes, les gares, les aéroports, les stades, les transports en commun, sur les grands axes routiers, etc. Omniprésentes au sein de nos sociétés dominées par le thème de l'insécurité, elles voient aussi, en raison de leur couplage de plus en plus fréquent ces dernières années à l'ingénierie informatique, croître leurs performances en termes de précisions visuelles, de capacité de stockage des données enregistrées et, enfin, d'analyse de ces données.

L'étude de la littérature anglophone révèle que très vite et très tôt se sont trouvés une série d'auteurs (Cohen, 1985; Fyfe et Bannister, 1998; Bannister *et al.*, 1998; Reeve, 1998; Shearing et Stenning, 1984; Herbert, 1996; Lyon, 1994) pour, s'inspirant du *Panopticon* de Jeremy Bentham², considérer que l'expansion constatée de la surveillance par l'image s'inscrit en réalité dans un processus plus global de «panoptisation». Ce processus en raison des progrès technologiques liés à la numérisation de l'information tendrait naturellement à s'étendre à l'ensemble de nos sociétés. Le dispositif de contrôle par vidéosurveillance serait particulièrement emblématique de ce processus global. Il est vrai que les nouvelles technologies de l'image ne peuvent, de prime abord, qu'alimenter cette thèse en donnant l'impression qu'elles contribuent à la transformation, jusqu'il y a peu impensable, de l'espace public (entendu ici comme la somme de tous les espaces publics ou à usages publics) en un énorme *Panopticon*, *electronic Panopticon* ou encore *Superpanopticon* selon les auteurs (Poster, 1990; Gordon, 1987). Les technologies actuelles de l'image semblent en effet, tant par leur dispersion spatiale croissante que par leur acuité de plus en plus affirmée, amplifier l'élément central du dispositif panoptique : le regard, celui de la surveillance. Faith (1994, 59), par exemple, n'hésite pas à affirmer que les dispositifs de surveillance visuelle tendent à fonctionner déjà aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies, selon la même logique

1 L'auteur remercie pour leurs commentaires critiques et constructifs Fabienne Brion, professeur à l'Université catholique de Louvain, Jean-Michel Chaumont, professeur à l'Université catholique de Louvain et chercheur qualifié FNRS, Christian De Valkeneer, professeur à l'Université catholique de Louvain et Procureur du Roi de Charleroi et Salvatore Pallida, professeur à l'Université de Gènes. Toutes les présentations du séminaire paraîtront dans l'ouvrage CRAWFORD, A. (ed.), *Crime Prevention Policies in Comparative Perspectives*, Cullompton, Willan, 2009.

2 Le *Panopticon* est le schéma architectural d'une prison dont la structure imaginée par Jeremy Bentham, fin du XVIII^e siècle, devait permettre à un nombre restreint de gardiens d'observer tous les détenus. Cette figure renvoie plus largement au *panoptisme*, mécanisme du pouvoir emblématique de la modernité si bien décrit par Michel Foucault dans «Surveiller et Punir» (Foucault, 1977).

disciplinaire qui caractérisa la modernité. Il relève que les progrès (militaires) en imagerie annexés au potentiel informatique (numérique) sont capables désormais, ou en passe de l'être, d'individualiser et donc de «normaliser» la population en agissant sur chacun d'entre nous. Herbert le rejoint lorsqu'il affirme que les villes sont devenues de gigantesques laboratoires du pouvoir au sein desquels la surveillance lie la connaissance, le pouvoir et l'espace (Herbert, 1996). Les individus y sont, comme dans les lieux d'exclusion du 19^e siècle, contrôlés, catégorisés et disciplinés.

Cela dit, aussi séduisante qu'elle y paraît, la thèse de la *panoptisation*³ contemporaine est loin de faire l'unanimité lorsque l'on passe en revue la littérature scientifique anglophone traitant de cette question. Considérée le plus souvent comme trop simpliste et par ailleurs dépourvue d'assise empirique⁴, pareille thèse, nous dit Yar, semble s'inspirer davantage du fantasme de *Big Brother*⁵, fantasme consistant à ne voir dans la prolifération depuis quelques décennies de nouvelles formes de surveillance que «le raffinement des techniques de soumission mises en œuvre par un pouvoir centralisé, intrusif et normalisateur» (Yar, 2003, 255, *notre traduction*).

En réalité, une thèse nouvelle émerge dans la littérature plus récente selon laquelle, loin de venir parachever le projet de Bentham, les nouvelles technologies, en modifiant en profondeur la nature même de la surveillance et ses effets sur les populations (*la Nouvelle Surveillance*), contribueraient au processus de transformation fondamentale du contrôle social (passage d'un idéal de traitement de la déviance à celui d'une gestion des risques⁶) qui accompagne le passage de l'État-providence à l'État dit libéral avancé.

Le présent texte propose de rendre compte au travers de l'analyse de la littérature scientifique de langue anglaise d'une part de ce qui caractérise ce nouveau regard (point I), et d'autre part de la nouvelle rationalité (néolibérale) du contrôle social qui semble s'y dessiner (point II).

I Un autre regard

La clé de voûte du *panoptisme* est le regard. Bentham lui a donné un contenu particulier destiné à produire une série d'effets de nature disciplinaire. Ajour-

3 Notons, par ailleurs, que des auteurs comme Mathiesen (1997) et Boyne (2000) voient, quant à eux, dans la démocratisation de l'image (télévision et par après *Internet*) certes la figure du *Panoptique*, mais aussi celle du *Synoptique*. Si l'image permet la surveillance d'un grand nombre d'individus par les élites, elle permet aussi à ces élites d'être vues par le plus grand nombre et de s'adresser à leur esprit via les *mass media* qui, en réalité, «dirigent et contrôlent ou disciplinent nos consciences» (Mathiesen, 1997, 230, *notre traduction*).

4 Cette approche simpliste procède, selon Marx (2006), d'une analyse des modes de surveillances actuels basés non pas sur une empirie rigoureuse, mais en tenant compte uniquement du potentiel technologique. Cette vision renvoie à l'idée d'une expansion du modèle panoptique dans sa quintessence à l'ensemble de la société. Soutenu par les nouvelles technologies, ce dispositif tendrait vers la perfection tant pour ce qui concerne la dimension intrusive du pouvoir que sa capacité à normaliser les individus.

6 Plus précisément, l'on s'attacherait désormais davantage à gérer les groupes considérés «à risques», plutôt qu'à œuvrer, comme auparavant, à la normalisation des individus (Simon, 1987; Feeley et Simon, 1992; O'Malley, 1992).

d'hui, les nouvelles technologies de l'image articulées à la surveillance transforment radicalement ce regard : elles le rendent permanent (point 1) ; elles ébranlent son homogénéité (point 2) ; enfin, elles lui procurent une acuité et perspicacité sans précédent, bref une forme d'« intelligence » (point 3).

A La permanence du regard

Le mécanisme panoptique consiste à faire en sorte que les détenus soient visibles à tout moment. Être visible sans cesse ne signifie pas pour autant être surveillé en permanence. Bentham dans son projet n'a d'ailleurs jamais revendiqué ni recherché à imposer une telle continuité dans le regard. Bien au contraire, et pour des raisons d'abord d'économie, il proposa un système bien plus subtil. L'espace physique de la prison fut pensé et organisé de sorte que naisse chez les détenus un sentiment d'incertitude quant à l'effectivité de la surveillance. Bien que toujours visibles en raison de la disposition des cellules et du jeu d'ombres et de lumière, ces derniers ne savent cependant jamais s'ils sont observés par les gardiens dont la présence dans la tour de surveillance située au centre de la structure panoptique est rendue invérifiable.

L'incertitude ainsi créée amène le détenu à ressentir constamment la relation du pouvoir qui pèse sur lui, relation qu'il finit par intérioriser (Foucault, 1977). C'est l'inscription dans la conscience du détenu qu'il est visible et donc toujours susceptible d'être vu qui compte. C'est cela qui fonde la relation entre le sujet et la discipline. Comme le rappellent Norris et Armstrong (1998), le pouvoir de surveillance n'est pas exercé seulement sur quelqu'un, mais également à travers lui. La surveillance n'implique donc pas seulement d'être surveillé, mais aussi de se surveiller soi-même, c'est-à-dire de s'accoutumer à une conformité anticipée. Le panoptisme vise l'application des normes et valeurs socialement acceptées certes, mais de manière automatique et immédiate (Norris et Armstrong, 1998).

Cette mécanique benthamienne est dans le champ de la vidéosurveillance contredite, inversée même, en ce qui concerne les questions de visibilité, « visibilité » entendue dans les deux sens du terme : voir et être vu. D'une part, les cibles potentielles des caméras de surveillance dans les lieux publics ne pâttissent pas, comme c'est le cas en prison, d'une visibilité (être vu) continue : les caméras ne couvrent pas tout l'espace et les individus y sont libres et mobiles. D'autre part, la discontinuité du regard, spécificité, avons-nous dit, du panoptisme, tend quant à elle à disparaître au profit d'une forme ininterrompue de la visibilité (voir) des dispositifs de surveillance. Cette continuité dans le regard n'est bien sûr pas totale actuellement, simplement parce que, comme dans le *Panopticon*, le facteur humain (l'homme derrière l'écran de contrôle⁷) est encore important. Cela dit, la mise au

⁷ Remarquons que dans ce cas le même effet benthamien d'incertitude se produit quant à l'effectivité de la surveillance.

point de caméras dites intelligentes ou algorithmiques⁸, susceptibles de remplacer la surveillance humaine, est en passe de changer la donne à cet égard, nous y reviendrons. De même que les performances en matière de capacité de stockage des images captées contribuent à rendre plus opérationnelle encore la surveillance visuelle. En effet, avec l'enregistrement aujourd'hui numérique, la vidéosurveillance, outre sa propension à la permanence évoquée, devient également rétroactive, elle s'étire sur la ligne du temps en quelque sorte, parce qu'elle peut voir après coup ce qu'elle n'avait pas vu sur le moment.

Notons que ce phénomène (rétroactivité du regard) s'inscrit dans un contexte de contrôle social plus large qui voit les nouvelles technologies accroître l'efficacité des dispositifs de saisie et de stockage des « traînées numériques » que l'individu laisse derrière lui. Il est vrai que, pris dans une série de nouveaux dispositifs de contrôle (cartes d'accès, cartes bancaires, téléphone portable, login, Internet, vidéosurveillance, etc.), nous laissons tous derrière nous de plus en plus des traces électroniques (Lyon, 1991) qui, captées, enregistrées et stockées, sont susceptibles de devenir d'interminables sources d'informations relatives à nombre de nos comportements. Toutes ces traces ont tendance aujourd'hui à persister simplement parce qu'il serait désormais moins coûteux de conserver l'information numérique que de l'effacer⁹. Concrètement cela signifie que les comportements « numérisés » sont toujours potentiellement enregistrés et stockés. C'est ce que Marx (2006) appelle « l'archivage du comportement ». Cet archivage ne représente en soi aucune ressource sur le moment. Comme le souligne Lyon (2001), tous ces dispositifs de contrôle nouveaux enregistrent énormément d'informations, certes intraitables au moment même (pour une grande partie du moins), mais toujours exploitables ultérieurement. Il devient dès lors de plus en plus aisé de retracer le passé « numérique » d'un individu.

Ces opportunités de contrôle social offertes par la traçabilité pourraient même, nous dit Marx, changer le type des populations ciblées. « Comme les privilégiés ont davantage accès à des formes de communication informatisées, laissant ainsi de multiples traces de leurs activités, ils sont désormais plus faciles à surveiller que la personne exclue du cyberspace » (Marx, 2006, 49). Et ce même auteur d'ajouter que l'on peut aller jusqu'à se demander si les privilégiés ne sont pas en train de devenir la cible d'une nouvelle forme de contrôle.

La vidéosurveillance semble cependant moins concernée par cette hypothèse. On peut même penser que ce type de dispositif s'adresse d'abord et avant tout aux catégories de la population qui, parce qu'elles sont en marge du système écono-

8 Il s'agit de caméras dont les images sont analysées systématiquement par un logiciel qui déclenche automatiquement une alarme en fonction d'algorithmes prédéterminés. Un algorithme peut se définir ici comme étant une traduction mathématique d'une situation, dès lors susceptible d'être interprétée par un logiciel. Voyez la définition proposée par Graham et Wood (2003, 8).

9 Marx (2006) situe ce moment en 2003 et note que la capacité de mémoire numérique double tous les dix-huit mois selon le théorème de Moore.

mique (cartes bancaires, GSM, Internet, etc.), ne peuvent être tracées autrement¹⁰, bien que cela n'empêche pas, comme le relèvent Ericson et Haggerty (1997), l'utilisation de données enregistrées par les dispositifs de vidéosurveillance gérées par la police aux dépens des policiers eux-mêmes, lesquels savent, cela dit en passant, comment éviter le champ des caméras dans les moments délicats¹¹.

Quelle que soit la cible de la surveillance contemporaine, une chose est sûre : avec les nouvelles technologies, la discontinuité porte désormais davantage sur la visibilité (être vu) de cette cible que sur la visibilité (voir) de l'œil qui observe.

B Un regard éclaté

Une série d'auteurs pointent une autre différence fondamentale entre la forme de la surveillance spécifique au *Panopticon* et celle qui se dessine aujourd'hui dans les espaces à usages publics. Cette dernière se caractérise par un éparpillement qui n'a d'égal que la diversité de ses cibles. En prison, il n'y a qu'une catégorie de surveillants : les gardiens ; et une seule catégorie de surveillés : les détenus. Aujourd'hui, de manière générale, tout individu devient une cible potentielle. Tout le monde observe tout le monde tout le temps et n'importe où. Les images captées par les caméras de surveillance, les *webcams* et autres dispositifs incorporés aux téléphones portables se retrouvent sur des écrans de contrôle privés ou publics, à la télévision et surtout sur le *Net* (Green, 1999). Face à cette réalité nouvelle, Allen¹² (1994) préfère parler en lieu et place du *Panopticon* d'un nouveau dispositif qu'il nomme : *Polyopticon*.

Ce phénomène de dispersion et de décentration du regard (Norris, 2002) est par ailleurs amplifié en raison d'une démocratisation sans précédent de l'accès à la technologie de l'image et de son traitement. Les nouvelles technologies sont en effet chaque jour moins coûteuses et d'un usage plus aisé (convivialité). À cette pluralité des regards répond une pluralité des cibles. Chaque individu, à un titre ou à un autre, est aujourd'hui plus qu'hier davantage susceptible de faire l'objet d'une observation (Fussey, 2004). L'employeur surveille ses clients, mais aussi ses employés. La police surveille par vidéosurveillance les populations à risque, mais peut faire elle-même, comme évoqué plus haut, l'objet d'une surveillance via le même dispositif (Newburn et Hayman, 2002). Ce processus pourrait bien, selon Marx mener à une inversion de la relation de pouvoir entre surveillants et surveillés. Il imagine qu'« au lieu des élites benthamiennes observant les masses, ce sont les masses de téléspectateurs qui pourraient voir les détenteurs d'autorité humiliés devant les caméras » (Marx, 2006, 60).

10 Il devient évidemment plus difficile de retracer quelqu'un qui ne laisse pas ou très peu de traces électroniques.

11 McCahill (2002) a en effet montré que la position sociale limite l'impact de la surveillance sur les populations ; les policiers savent par exemple très bien comment se soustraire au regard de leurs propres caméras. Voyez à ce propos, Newburn et Hayman (2002).

12 Cet auteur est cité d'après Koskela (2003).

On le voit, la surveillance se disperse, tout en restant globale (Lyon, 2001 ; 2002 ; 2004)¹³, et ce en contraste avec le modèle de Bentham qui se voulait être clairement une extension de l'État. Aujourd'hui ce qui contribue au contrôle de l'espace public n'est donc plus exclusivement étatique. Bien au contraire, la surveillance de cet espace est d'abord et avant tout organisée et pensée par une myriades d'agences (organismes privés et publics) qui tracent et traquent une multitude d'activités souvent très banales avec des intentions, par ailleurs, également multiples (Lyon, 2002).

Cette dispersion de la surveillance visuelle s'inscrit une fois encore dans un contexte plus large de décentralisation du contrôle social qui voit l'État rester certes agent du contrôle social mais à côté d'instances non-étatiques (Haggerty et Ericson, 2000, 607). Gandy (1993) parlait déjà au début des années *quatre-vingt-dix*, pour évoquer ce phénomène, de *Panoptic sort*. Lyon (2002) un peu plus tard préférera, quant à lui, parler de *Phenetic fix*. Pour l'un comme pour l'autre et quel que soit le nom donné à ce dispositif, il s'agit d'appréhender le fait que la surveillance tend à devenir aujourd'hui la somme de tous les dispositifs qui très largement capturent en permanence des traces numériques ou numérisées laissées par les individus (systèmes de vidéosurveillance, cartes à puces, cartes bancaires, codes barres, ...).

Le *Panoptic sort* et autre *Phenetic fix* renverraient donc à une forme de *Panopticon* sociétal (dont les dispositifs de vidéosurveillance ne seraient qu'une composante) qui traiterait l'ensemble des données numériques captées par une multiplicité de dispositifs en vue de catégoriser les individus selon une série de critères spécifiques, tels le revenu, les caractéristiques physiques, les habitudes, les préférences ou les crimes commis, et ce afin de les influencer ou de les contrôler (Lyon, 2002). Haggerty et Ericson (2000) s'inspirant de Patton parlent pour appréhender ce même phénomène de *surveillant assemblage*, « addition d'une multiplicité et hétérogénéité d'objets (de dispositifs de surveillance) dont l'unité provient seulement du fait que ces objets fonctionnent ensemble comme une entité fonctionnelle » (Patton, 1994, 158, notre traduction).

Le *surveillant assemblage* transcende les frontières institutionnelles. Un système pensé pour une finalité spécifique (justice, police, santé, assurances, banques) peut, en se combinant avec d'autres systèmes, servir de nouveaux objectifs, comme l'illustrent ces deux auteurs (Haggerty et Ericson, 1997 ; 2000) à propos de la police lorsqu'ils affirment que celle-ci profite d'accès privilégiés (souvent informels) à de nombreuses bases de données non-policieres, telles celles des compagnies d'assurance, des compagnies de téléphone, de sociétés marketing ou encore d'institutions financières¹⁴.

13 Les images des *webcams* filmant un cambrioleur pour ensuite être diffusées sur le *Net* en sont un excellent exemple.

14 Plusieurs auteurs (Gandy, 1993 ; Burnham, 1997 ; Turow, 1997, cités d'après Haggerty et Ericson, 2000) ont observé les pratiques policières qui consistent à connecter entre elles ce type de bases de données.

L'apparente unité de la surveillance visuelle des espaces publics (à l'instar du contrôle social en général et à l'inverse de *Panopticon*) ne serait donc jamais que le résultat d'une reconstruction *a posteriori* d'une multitude de micro-dispositifs de surveillance.

C L'intelligence du regard

1 Un regard qui transperce l'individu

Les dispositifs de vidéosurveillance, contrairement à la surveillance en milieu carcéral ont toujours été confrontés à un déficit d'informations relatives aux individus à surveiller. Il est vrai que la surveillance visuelle disséminée dans l'espace public procure, en contraste avec l'approche en profondeur du panoptisme, une information très superficielle à propos d'un individu (Jones, 2000). L'on ignore généralement jusqu'à son identité. Si la question de l'identification des individus en un lieu comme la prison ne se pose guère, il en va tout autrement évidemment dans le champ qui nous occupe. Comme le rappelle Yar (2003), en prison, les individus sont figés et en un lieu fermé, alors qu'en ville [par exemple] les espaces sont ouverts et les populations constamment en mouvement. La ville¹⁵ est en effet le lieu par excellence où règne une forme d'anonymat derrière lequel chaque individu peut se sentir à l'abri, qu'il ait quelque chose à se reprocher ou non d'ailleurs. Cet anonymat devient un enjeu en termes de contrôle social à partir du moment où il en découle un sentiment d'impunité. Comme le pense Gray (2003), les membres d'un groupe sont plus enclins à commettre des actes inappropriés parce qu'ils croient que la responsabilité qui en découle sera diluée dans la collectivité; le groupe crée un sentiment d'anonymat, lequel induit un sentiment de déresponsabilisation individuelle. Gray désigne ce phénomène en anglais par : *mob mentality*. Rompre cette sensation signifie rompre l'anonymat qui règne dans les villes et autres espaces publics, c'est œuvrer à la «*disappearance of disappearance*» (Haggerty et Ericson, 2000, 619). Les technologies numériques associées à celles de l'imagerie tentent depuis leurs débuts de s'attaquer à cet anonymat en cherchant à connecter l'image captée d'un individu (son corps ou partie de son corps) avec les informations susceptibles de renseigner l'observateur sur son identité et autres données personnelles (passé judiciaire, fiscal, etc.).

Cette opération était difficile, voire impossible, du moins jusqu'à un passé récent. Comme le relève Norris (2002), la surveillance visuelle en milieu ouvert, en contraste avec le *Panopticon*, permettait jusqu'il y a peu de mieux voir, certes, mais de moins savoir. Cependant, avec le «*tournant digital*» (Norris, 2002) actuel, la donne est en train de changer complètement. Il devient en effet de plus en plus aisé, avec les nouvelles technologies numériques, de stocker et surtout de croiser efficacement l'immense masse de données récoltées par une multitude de dispositifs aux finalités diverses.

15 Aas, citant Garfinkel (2000), rappelle que la nécessité d'un système d'identification national et la question de l'identification comme problème plus général n'existaient pas avant la modernité. En Europe le nom de famille n'avait aucune utilité (les «*outsiders*» étaient tout de suite identifiés).

Ainsi, les systèmes de reconnaissance faciale (*Recognition Facial System – RFS*) laissent entrevoir un changement radical en matière d'identification des individus mobiles et libres (Meek, 2002; Huber, 2002). Ces systèmes aux performances encore timides mais en continuel progrès, consistent à isoler et numériser dans un espace déterminé l'image faciale d'une personne et, via un logiciel complexe, de la comparer avec un stock d'images préenregistrées d'individus identifiés et considérés comme susceptibles de représenter un danger pour l'une ou l'autre raison.

Outre les systèmes de reconnaissance faciale, et toujours dans la même veine, émergent sur le marché de la sécurité d'autres types de logiciels qui, connectés à une caméra de surveillance, comparent les mouvements d'une personne ou d'un objet avec un ensemble de mouvements préalablement encodés et considérés comme susceptibles de représenter un danger. Comme le font remarquer Norris, Moran et Armstrong (1999), dans ce cas précis, la surveillance devient algorithmique. Ici, au fond, nous dit Norris, ce n'est pas la caméra qui permet le contrôle¹⁶: c'est l'ordinateur qui y est connecté et qui transforme les corps anonymes en sujets digitaux, identifiés et connectés (Norris, 2002). C'est ce que les auteurs anglo-saxons appellent la *computerisation* de l'image (Lyon, 2002; Koskela, 2003). Pour nombre d'auteurs (Curry, 1997; Graham, 1998; Whitaker, 1999; Norris et Armstrong, 1999a), ce changement est d'importance, car cette nouvelle connexion stratégique est capable (ou est en passe de le devenir) d'établir des liens entre le visible (l'image captée) et une série d'informations sur un individu qui, jadis, étaient «inaccessibles» au regard trop superficiel. En fait, s'opère ce croisement redouté par Bogard (1996) d'un individu en chair et en os avec son double numérique, son *digital body*, reproduction virtuelle et partielle de son corps observé.

2 Un double regard

Le point précédent a amené certains auteurs à pointer l'émergence dans la construction des nouveaux dispositifs de surveillance d'une sorte de dédoublement de l'objet à surveiller. Nous sommes, nous dit Lyon (2002), désormais tous accompagnés de nos *data doubles* à tel point que le sujet semble même remplacé au sein des nouveaux dispositifs par leur modèle numérique, *digital body*, les *data doubles* évoqués plus haut, construits à partir des données digitales: les *data surveillances* (Yar, 2003; Bogard, 1996; Rose, 2000; Haggerty et Ericson, 2000).

Le sujet incarné tendrait donc à disparaître, transformé en code numérique. Détaché du corps réel, son «reflet informatisé», si l'on pousse la logique à l'extrême, pourrait suffire à lui-même et remplacer la surveillance visuelle des individus réels (Dubbeld, 2003). Le corps est ici en quelque sorte extirpé de son contexte géographique pour être ensuite ré-assemblé via un enchaînement de séquences d'informations (Haggerty et Ericson, 2000). Comme l'affirmait déjà Lyon, il y a plus de quinze ans, «le sujet n'est plus une production historique mais plutôt le résultat d'une reconstruction constante opérée au travers de reconnections entre des fragments d'informations électroniques déterminées par des critères et arrangements

16 « La caméra seule ne fait en somme que prolonger le regard humain. » (Gray 2003, 320).

nouveaux» (Lyon, 1991, 610, *notre traduction*), c'est-à-dire selon le contexte dans lequel le corps surveillé évolue. Il est évident que l'assemblage dépendra de ce qui doit faire l'objet du contrôle dans un contexte déterminé (aéroport, centre commercial, agences bancaires, etc.).

Graham (1999) et Whitaker (1999) vont même jusqu'à voir dans la globalisation de la production d'images digitales la reproduction virtuelle et en temps réel de la cité. Comme le corps, l'espace aurait son double virtuel. Bien sûr et comme s'en plaint à juste titre, nous semble-t-il, Marx (2006), tout cela est bien hypothétique et paraît fort marqué par une sorte de fascination pour le potentiel que laissent entrevoir les nouvelles technologies sans qu'il n'y ait de réelle empirie pour venir soutenir cette thèse. Il est cependant indéniable, comme le souligne de manière plus nuancée Zureik, que les nouvelles technologies de la surveillance, lorsqu'elles sont utilisées pour que l'on puisse être identifié sur base d'indices comportementaux et biologiques, fonctionnent comme si elles étaient devenues une extension de nous-mêmes et inversement (Zureik, 2004).

II Nouvelles technologies de la surveillance et rationalité néolibérale

Nous allons dans cette seconde partie, rendre compte de l'hypothèse très présente dans la littérature anglophone selon laquelle la nouvelle nature du regard induite par les nouvelles technologies participerait au processus de transformation du contrôle social que connaissent les sociétés dites libérales avancées. Quatre points ressortent de notre analyse de la littérature :

- le glissement de l'approche disciplinaire vers la simple gestion des risques (1);
- l'anticipation du risque et son corollaire : l'exclusion spatiale (2);
- une nouvelle conception de l'espace (3);
- une nouvelle forme de savoir (4).

A Du disciplinaire à la gestion des risques

Le *Panopticon* était une formalisation architecturale du pouvoir disciplinaire (le mécanisme idéal étant le panoptisme) qui n'avait de sens et n'était efficace qu'accompagnée de toute une série d'interventions visant à dresser les corps et réguler les activités des individus selon des normes précises. Il s'agissait de réagir à toute déviance dans une logique de normalisation selon le procédé de la correctionnalisation. C'est l'esprit qui à travers le corps était visé en fin de compte. Certains auteurs pensent qu'une forme de projet disciplinaire traverse encore aujourd'hui la logique d'implémentation des dispositifs contemporains de surveillance visuelle. Ainsi, Tabor (2001) affirme que ces derniers fabriqueraient encore de la conscience en enclenchant un processus d'intériorisation d'une forme de contrôle. Koskela le

rejoint sur ce point lorsqu'il défend l'idée que «se savoir sous surveillance¹⁷» provoque toujours une expérience émotionnelle: le regard peut provoquer une mauvaise conscience, une culpabilité, une irritation, une honte, une sensation de malaise ou d'insécurité (Koskela, 2003, 300, *notre traduction*). L'émotion suscitée varie, est instable et imprévisible. Les pictogrammes d'avertissement participent évidemment à ce projet de modification de la conscience¹⁸.

En contraste avec ces considérations par ailleurs une fois de plus sans réels fondements empiriques, la plupart des auteurs abordés, considèrent qu'en dépit de sa ressemblance formelle avec le modèle panoptique, «la panoplie des techniques modernes de normalisation (...), intrusives et correctrices n'est tout simplement plus présente dans les modes de surveillance et de gestion des populations actuelles, [par ailleurs] libres» (Norris et Armstrong, 1998, 7, *notre traduction*).

Ce constat (disparition dans nos sociétés dites libérales avancées de techniques disciplinaires) remet évidemment en question l'utilité de mobiliser la figure du *Panopticon* en tant qu'outil d'analyse des logiques qui traversent aujourd'hui les nouveaux modes de surveillance. Les transformations que connaissent aujourd'hui nos sociétés sont telles que nous allons devoir nous passer complètement de cette grille de lecture du contrôle social contemporain. En effet, nous vivons dans un monde qui voit se brouiller les frontières sociales et institutionnelles, comme se brouillent les frontières entre le privé et le public. Du même coup, disparaissent les périmètres qui jadis dessinaient nettement les contours des lieux de *disciplinarisation*: l'usine, l'atelier, l'école, la famille, etc. (Bauman, 1998). Ces institutions sont aujourd'hui, on le sait bien, plus ou moins en déclin. Dans ce nouveau contexte, nous serions passés d'un mode de pouvoir qui travaillait sur des sujets immobilisés à un mode de pouvoir qui, en raison de la disparition de ces lieux de *disciplinarisation*, doit désormais travailler sur des sujets de plus en plus mobiles, nomades.

Cela implique de nouvelles formes de contrôle et de surveillance. La société «disciplinaire» laisserait donc la place à la société dite du contrôle (Bauman, 1998; Rose, 1999; 1996; Hardt et Negri, 2001), société où il ne s'agit plus tant de «dresser» l'individu que d'en diriger la trajectoire en fonction du risque qu'il représente en un espace donné. En accord avec cette analyse, Norris et Armstrong (1998) relèvent que la *Nouvelle Pénologie* (Feeley et Simon, 1992; 1994) nous propose une série de concepts dans son approche du contrôle social extrêmement pertinents, tels la gestion, le management, la classification de sous-populations, le risque, l'incapacitation, la probabilité, la prédiction. Dans ce cadre conceptuel, le déviant est davan-

17 Cela dit, les travaux sur la question (Yar, 2003; Ditton, 1999) ont mis en évidence que le fait de se savoir sous le regard des caméras et d'en être conscient étaient deux choses totalement différentes. La connaissance abstraite est une chose. La prise de conscience concrète en est une autre. Yar (2003) s'appuyant sur un auteur comme Garfinkel (1984), nous rappelle que ce qui compte est ce que nous voyons dans la quotidienneté, ce qui a du sens par rapport à notre activité pratique du moment.

18 Le dispositif anglais de caméras de surveillance munies de haut-parleurs permettant de s'adresser directement au public pour le réprimander peut être vu comme une manière de ramener en permanence les individus à la conscience d'être sous surveillance.

tage pensé comme faisant partie d'une population statistique à risque¹⁹ que comme un individu fautif et responsable sur lequel on aurait prise. L'objectif d'incapacitation à défaut d'une cure²⁰ devient dans le champ de la *Nouvelle Pénologie* un élément central. Il convient d'utiliser aussi bien les vertus de la prison en vue de neutraliser les individus et groupes dangereux ou indisciplinés (Simon et Feeley, 1992) que les opportunités de surveillances étendues dans le temps (offertes dans le cadre de la libération conditionnelle).

B L'anticipation du risque et son corollaire: l'exclusion spatiale

Transposés dans le domaine de la surveillance visuelle des espaces à usages publics, les concepts issus de la *Nouvelle Pénologie* s'avèrent être d'une grande utilité, nous allons le voir. Plutôt que de viser à générer de la conformité via un processus d'intériorisation de la norme (*self-control*), les dispositifs de surveillance visuelle produiraient une forme nouvelle de contrôle social qui dans une large mesure se focaliserait sur les individus, non plus en tant que tels, mais en tant qu'ils appartiennent à des groupes considérés comme statistiquement à risques, le *savoir* relatif aux profils « dangereux » étant établi selon des techniques actuarielles²¹ (Norris et Armstrong, 1998; Fussey, 2004), rejoignant en cela une forme de *profiling* policier plus général basé sur le même principe et apparu aux États-Unis dans les années *soixante-dix*, comme l'a bien montré Harcourt (2007).

Qu'il s'agisse du ciblage des patrouilleurs ou de celui des opérateurs devant leurs écrans de vidéosurveillance, la logique consiste désormais à aborder la déviance en calculant son risque de survenue par « anticipation du réel comme le fait la médecine [publique] ou le secteur des assurances » (Boyne, 2000, 300, *notre traduction*). Les individus appartenant à un sous-groupe à risque (en fonction de profils préétablis) feraient dès lors l'objet d'une classification et d'une surveillance spécifique.

Concernant plus particulièrement la vidéosurveillance, la stratégie consiste, face à une infinité d'images, à maximiser sur base de critères d'appartenance à un groupe à risque, la probabilité de ne pas se tromper en sélectionnant la cible à surveiller autant que celle à ne pas surveiller, exactement comme le fait le patrouilleur quand il se base sur l'apparence d'un individu comme indicateur moral (Norris et Armstrong, 1999b; Dubbeld, 2003). Ici, la surveillance est orientée vers le futur, l'anticipation. Nous sommes dans une logique de prédiction des risques calculée en termes de probabilités, et ce dans une optique de neutralisation de ce risque (Koskela, 2003), le plus souvent par éloignement. C'est ce que les études de terrain ont bien montré en pointant le fait que les dispositifs de vidéosurveillance peuvent

19 Selon cette nouvelle manière de penser la récidive, l'évaluation de l'efficacité des dispositifs en termes de non-récidive (finalité sociale) n'a plus de sens. Elle concerne désormais l'effectivité et l'efficacité des procédures de contrôle plutôt que leurs effets (Dean, 1999).

20 Remarquons au passage que la substitution de la cure par la logique d'incapacitation est ce qui différencie fondamentalement la *Nouvelle Pénologie* de la *Défense Sociale* apparue dans les années *trente*. En effet, si cette dernière vise bien à évaluer la dangerosité d'un individu selon son groupe d'appartenance (tables de prédiction), elle le fait en vue d'établir un protocole de traitement et non pas, comme le fait la *Nouvelle Pénologie* en vue de mettre sur pied les mesures de contrôle et de neutralisation les plus adéquates.

21 Hypothèses inspirées de la *Nouvelle Pénologie*.

être aussi utilisés pour écarter le sans-domicile-fixe ou l'adolescent de lieux où leur présence est considérée comme une menace (respectivement ici, financière ou à l'ordre public). Comme l'affirment de nombreux auteurs (Davis, 1990; Flusty, 1994; Mithell, 1995; Koskela, 2003), la surveillance visuelle contemporaine vise non pas tant à rendre dociles les individus, mais à séparer, nettoyer, exclure l'Autre: «les déviants, tels les junkies, les mendiants, les vagabonds doivent être éloignés de certains quartiers pour rendre ceux-ci attractifs aux consommateurs» (Koskela, 2003, 301). Le regard de la caméra est calculé pour exclure²² (Munt, 1995; Marx, 2002; Crawford, 2001; Graham et Wood, 2003). Il désigne en quelque sorte qui peut légitimement utiliser l'espace public, où et quand (Coleman et Sim, 2000).

Dans ce contexte, les technologies nouvelles apparaissent essentielles, en ce sens qu'elles facilitent et amplifient les processus sociaux d'exclusion²³. C'est particulièrement le cas avec les technologies biométriques (Young, 1999). Elles permettent, nous l'avons vu (avec le système de reconnaissance spatiale, par exemple), de contrôler extrêmement rapidement toutes les personnes présentes en un lieu donné, autrement dit, de les sérier selon leur profil (actuariat) de dangerosité (Lyon, 2003). C'est évidemment l'identification biométrique qui rend possible la comparaison entre les données corporelles et des *watch lists* de populations à surveiller²⁴ (Curry, 2004). Participent aussi à cette logique d'exclusion spatiale les caméras dites intelligentes (évoquées plus haut) capables d'analyser, en référence à un «savoir algorithmique», ce qui dans le mouvement d'une personne ou d'un groupe ou d'un objet représente statistiquement parlant l'indice d'un danger possible.

Alors que le panoptisme cherchait²⁵ à corriger les individus déviants afin de maintenir la normalité parmi les normaux, nous rappelle Bauman (1998), les caméras de surveillance en milieu ouvert scrutent aujourd'hui les groupes dont l'apparence est interprétée comme suspecte et, dès lors, la présence en un lieu précis considérée comme indésirable²⁶. De tels dispositifs sont utilisés, nous dit Graham (1998, 491), pour «normaliser», non pas les individus, mais les espaces en en excluant ceux d'entre eux considérés comme n'ayant rien à y faire (essentiellement d'ailleurs sur base de préjugés) (Crawford, 1992; Norris et Armstrong, 1999a). Si le *Panopticon* était la mise en œuvre d'une forme rigide et homogène de discipline, dans les lieux à usages publics, c'est le contexte qui détermine ce qui est acceptable ou non. La déviance y est définie comme telle selon le lieu et le moment.

22 Exclure avec, nous dit Garland (2001), une élégance qui serait impossible sans la surveillance numérique.

23 Notons à ce propos la grande connexité entre les technologies de surveillance urbain et l'appareil militaire (Whitaker, 1999; Herbert, 1996).

24 Très subtilement, Aas (2006) repère qu'en matière de surveillance transnationale, se cachent derrière l'assimilation grandissante des nouvelles formes d'identification (passeport biométrique, carte à puces, banques de données A.D.N.) des peurs connectées à ceux qui ne sont pas identifiés, identifiables ou sans identité, tels les fraudeurs à la sécurité sociale, les terroristes, les immigrants et demandeurs d'asile. Ici, l'accès est refusé non pas en raison d'une évaluation du risque positive, mais en raison de l'impossibilité d'effectuer cette évaluation.

25 Notons que l'efficacité de ce dispositif n'a jamais été évaluée empiriquement.

26 Les caméras de surveillance visent désormais, nous dit Williams (Williams *et al.*, 2000), à promouvoir l'image publique de certains lieux afin d'y attirer ou d'y maintenir des investissements.

C'est le contexte qui en quelque sorte dicte sa norme. Valentine (1996)²⁷ nous donne, à cet égard, une série d'exemples de situations qui, selon l'endroit et/ou le moment, seront ou non jugées inappropriées. Ainsi, la marche solitaire d'une femme le jour ou la nuit ne sera pas interprétée de la même façon, pas plus que la présence de mineurs un jour de semaine dans une école ou dans le centre ville ne sera interprétée semblablement ... L'accès aux espaces est différentiel et fluctuant, parce que d'un espace à l'autre, d'un moment à l'autre l'acceptable est lui-même fluctuant.

Nous pouvons dire que, de manière plus générale, nous assistons au glissement d'un contrôle de l'âme vers un contrôle sur le corps qui se traduit par l'émergence de stratégies basées sur l'exclusion spatiale des « profils » considérés à risque. L'observation de McCahill à cet égard nous semble très juste: la gestion du risque en cherchant à le minimiser donne lieu à des stratégies de contrôle qui, plutôt que d'essayer de changer l'individu, proposent simplement de modifier les structures sociales et physiques dans lesquelles ce dernier évolue (McCahill, 1998). En d'autres termes, si l'on reprend Lyon (2006), l'on impose une définition implicite de l'autre à travers des systèmes automatisés déterminant qui est et qui n'est pas membre. Ce qui fait dire à Graham et Wood que « l'ubiquité des systèmes de surveillance algorithmique mène à une production automatique de l'espace » (Graham et Wood, 2003, 233, *notre traduction*) au travers desquels, ajoute Lyon, « le contrôle de l'« étranger » ne s'applique plus seulement aux personnes qui passent la frontière. Dorénavant la frontière est partout » (Lyon, 2006, 79, *notre traduction*).

Tout cela amène une série d'auteurs à ré-interroger le concept d'espace, tel qu'il s'est construit à travers la structure panoptique.

C Une nouvelle conception de l'espace

Le *Panopticon* mettait en scène un type de relation entre le pouvoir et l'espace très particulier et, à l'analyse, fort éloigné du concept tel qu'il apparaît aujourd'hui aux yeux de nombreux auteurs (surtout les géographes) dans leur approche de la surveillance contemporaine des espaces à usages publics.

Une lecture attentive des textes de Foucault²⁸ relatifs au pouvoir (disciplinaire comme biopolitique) montre que l'espace est d'abord et avant tout pensé en tant que lieu d'exercice du pouvoir. En d'autres termes, l'espace²⁹ est pour Foucault ce qui permet au pouvoir de s'exercer et dès lors de comprendre comment se constituent les relations de pouvoir (Liggett et Perry, 1995). La notion d'espace, ici, nous renvoie donc avant tout à l'idée d'un espace physique. Comme le souligne Koskela, « l'analyse de la rationalité gouvernementale moderne a amené le philosophe à

27 Cet auteur est cité d'après Koskela (2003).

28 L'auteur fait référence à trois textes de Foucault (1977; 1980; 1986).

29 Bien qu'une lecture attentive de travaux du penseur français puisse révéler une approche de l'espace en termes de productions sociales (Koskela, 2000; 2003), Foucault lui-même souligne que lorsqu'il parle d'espace, cela renvoie « la plupart du temps à cette organisation particulière de l'architecture qui permet de séparer, classer et observer les individus. Ce qui est crucial pour l'exercice du pouvoir » (Foucault, 1977).

porter son attention sur des espaces institutionnels clairement définis, parce que le pouvoir disciplinaire s'exerce sur des corps spatialement immobilisés» (Koskela, 2003, 296, *notre traduction*). L'hétérogénéité de l'espace ou son changement de nature n'a apparemment pas fait l'objet d'analyse particulière de la part de Foucault. L'espace pensé comme lieu physique étant, sans doute et à juste titre nous semble-t-il, considéré par le penseur français comme un concept acquis.

L'espace urbain (mais cela vaut pour tout espace à usages publics) par contre, nous dit Koskela (2003), est bien plus complexe que le concept foucauldien d'espace propre à ses théories sur la prison à l'époque moderne. Dans l'espace public, les individus sont libres, jamais isolés (physiquement parlant). L'espace dans ce cas est un espace infini de rencontres. Les gens y vont où bon leur semble (Hannah, 1997). Il ressemble à une mosaïque d'espaces sociaux contrairement à la prison qui connaît ce que l'on pourrait appeler un espace socialement homogène.

Analyser l'espace physique, foucauldien si l'on préfère, participe d'une méthode qui cherche à comprendre la mécanique du pouvoir, son fonctionnement. C'est assurément en ce sens que Marx (2002) appréhende le concept d'espace lorsqu'il affirme, par exemple, que l'espace public (instrument du pouvoir) reste un lieu de coercition, comme la prison, en dépit de notre liberté. En effet, il est impossible, nous dit-il, d'éviter les caméras. Nous sommes volontairement en ville et involontairement sous leur contrôle. Dans ce sens, la ville est un espace de coercition (Marx, 2002). Cela n'empêche pas d'autres auteurs de se démarquer, à juste titre selon nous, de Marx. Il est vrai que ce dernier néglige le fait que, comme nous l'avons vu, l'individu sur un territoire donné est mobile et libre, donc toujours susceptible de développer des stratégies d'évitement du regard, d'*invisibilisation* si l'on préfère. Cette nuance est importante, car l'espace peut être alors abordé au travers des transformations induites par les relations de pouvoir qui s'y instaurent.

Vu sous cet angle, les modes de gouvernance (surveillance, contrôle, normalisation) peuvent être étudiés au travers de leurs effets sur l'espace: ségrégation³⁰ et polarisation spatiales, ou encore homogénéisation spatiale via le contrôle des accès aux lieux publics ou semi-publics (Davis, 1990; Flusty, 1994; Mitchell, 1995; Koskela, 2000). D'un espace d'ordre architectural et catégorisant, nous arrivons à un concept d'espace social, insaisissable et émotionnel. Du coup, les dispositifs de surveillance deviennent alors les indices (parmi les indices architecturaux) des processus contemporains de division de l'espace (Flusty 1994; Tabor, 2001), indices d'une forme de gouvernance particulière alimentée par une forme de *savoir* nouveau.

D Un savoir nouveau

Comme le souligne Gray, «les membres de la *société du contrôle* tentent d'approprier le futur grâce à un *savoir* spécifique sur le risque» (Gray, 2003, 319, *notre traduction*), *savoir* qui procède de l'analyse de la masse d'informations enregistrées par les dispositifs de surveillance. Lorsqu'un événement survient (un risque se

30 Les espaces contrôlés indiquent l'exclusion (Sibley, 1995, 85).

réalise), le repérage de constantes annonciatrices en amont de l'événement permet d'établir le profil des individus ou situations à risque.

Ce savoir ne se suffit jamais à lui-même, simplement parce que les techniques de prédiction du risque sont par définition probabilistes et donc, il arrivera toujours qu'un événement, celui que l'on voulait éviter, survienne malgré tout (le 11 septembre³¹, par exemple). Sa survenue ne fait alors qu'augmenter notre appétit de *savoir* sur le risque que seule l'analyse de ce qui a précédé l'événement peut assouvir. Nous sommes pris dans cette spirale qui nous impose, nous disent Ericson et Haggerty (1997), de toujours perfectionner notre capacité d'évaluer la probabilité de réalisation d'un événement fâcheux. C'est assurément la raison pour laquelle nos sociétés contemporaines, prises dans cette logique prédictive, deviennent d'insatiables consommatrices d'informations (Whitaker, 1999; Marx, 2006).

Cette nouvelle approche de la déviance, nous dit McCahill (1998), ne se préoccupe plus de l'âme, c'est-à-dire des motivations de l'individu – savoir des sciences humaines si utile au pouvoir disciplinaire – dans le passage à l'acte. Il s'agissait de transformer la relation du sujet à lui-même (Haggerty et Ericson, 2000). Désormais, c'est le corps qui est visé. C'est lui (son profil, ses mouvements, ce que l'on peut voir à travers lui ...) qui aujourd'hui parle le mieux à ceux qui cherchent à en prédire la dangerosité. Avec les caméras dites «intelligentes», ce savoir se métamorphose en algorithmes qui, connectés à l'image, imposent, de fait, une relation de pouvoir nouvelle entre observés et observateurs. L'algorithme est sans doute aux caméras de surveillance ce que les sciences humaines étaient au *Panopticon*: la matérialisation d'un discours sur l'homme.

Conclusion

Comme nous l'annonçons en introduction, l'analyse de la littérature scientifique anglophone portant sur ce que nous avons appelé la *Nouvelle Surveillance* des espaces à usages publics nous a permis de mettre en évidence l'émergence de la thèse selon laquelle les nouvelles technologies participeraient au processus de transformation de la rationalité gouvernementale que connaissent depuis quelques décennies les sociétés dites libérales avancées.

Cette contribution technologique se fait sans état d'âme, ni intentionnalité. Néanmoins, bien que neutre en soi, toute technologie se voit toujours assigner une finalité par le contexte dans lequel elle voit le jour. Aujourd'hui, il apparaît clairement que les nouvelles technologies permettent de répondre au souci contemporain d'identification et d'anticipation du risque, avec pour corollaire une redistribution spatiale structurée autour de logiques d'exclusion de populations ou individus à risque.

31 Voyez à ce propos, Zureik (2004).

Ces pratiques – identification et anticipation – ont lieu parce qu’elles sont technologiquement devenues possibles (modification du regard), mais également et plus fondamentalement parce qu’elles apparaissent à un moment où le projet *réhabilitatif* (correctionnalisation) s’efface au profit d’une approche de la déviance qui, pensée en dehors de toute finalité sociale, s’appréhende de plus en plus en termes de gestion des risques.

Dans le projet benthamien, ces nouvelles technologies auraient assurément trouvé une autre place et participé au projet moderne de traitement de la déviance. Il en est tout autrement aujourd’hui et comme le fait remarquer très justement Bauman: vouloir reconnaître malgré tout «dans les dispositifs contemporains de pouvoir une version nouvelle et améliorée des vieilles techniques panoptiques qui auraient au fond nullement changé serait négliger le fait que la majorité de la population n’a plus besoin ou n’a plus la chance de vivre comme avant» (Bauman, 1999, 79).

Vincent FRANCIS,
Assistant à l’École de criminologie de l’U.C.L.

Bibliographie

- AAS K. (2006), «Identity, risk and trust in technoculture», *Crime Media Culture*, 2, pp. 143-158.
- ALLEN M. (1994), «‘See You in the City!’ Perth’s Citiplace and the space of surveillance», in K. GIBSON et S. WATSON (eds.), *Metropolis Now: Planning and the Urban in Contemporary Australia*, Australia Pluto Press, pp. 137-147.
- BANNISTER J., FYFE N. et KEARNS A. (1998), «CLOSED circuit television and the city», in C. Norris, J. Moran et G. Armstrong (eds.), *Surveillance, CLOSED Circuit Television and Social Control*, Aldershot, Ashgate, pp. 21-39.
- BAUMAN Z. (1998), *Globalization. The Human Consequences*, New York, Columbia University Press.
- BAUMAN Z. (1999), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littératures, Pluriel. (traduction)
- BAUMAN Z. (2000), «Social issues of law and order», *British Journal of Criminology*, 40, pp. 205-221.
- BOGARD W. (1996) *The Simulation of Surveillance: Control in Telematic Societies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOYNE R. (2000), «Post-panopticism», *Economy & Society*, 29 (2), pp. 285-307.
- BURNHAM D. (1997), *Above the Law: Secret Deals, Political Fixes, and Other Misadventures of the U.S. Department of Justice*, New York, Scribner.

- COHEN S. (1985), *Visions of Social Control: Crime, Punishment and Classification*, Cambridge, Polity Press.
- COLEMAN R. et SIM J. (2000), « 'You'll Never Walk Alone': CCTV surveillance, Order and Neo-Liberal Rule in Liverpool City Centre », *British Journal of Sociology*, 51, pp. 623-642.
- CRAWFORD A. (2001), « Vers une reconfiguration des pouvoirs? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *Déviance et Société*, 25 (1), pp. 3-32. (Traduction).
- CRAWFORD M. (1992), « The world in a shopping mall », in M. Sorkin (ed.), *Variations on a Theme Park, The New American City and the End of Public Space*, New York, Noonday Press, pp. 3-30.
- CURRY M. (2004), « The Profiler's Questions and the Treacherous Traveler: Narratives of Belonging in Commercial Aviation », *Surveillance and Society*, 1(4), 475-499. [http://www.surveillance-and-society.org/articles1\(4\)/treacherous.pdf](http://www.surveillance-and-society.org/articles1(4)/treacherous.pdf).
- CURRY M. (1997), « The digital individual and the private realm ». *Annals of the Association of American Geographers*, 87, pp. 681-699.
- DAVIS M. (1990), *The City of Quartz: Excavating the Future in Los Angeles*, New York, Vintage.
- DEAN M. (1999), « Risk calculable and incalculable » in Lupton D. (Ed.), *Risk and Sociocultural Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DITTON J. (1999), *The Effect of CLOSED Circuit Television Cameras on Recorded Crime Rates and Public Concern about Crime In Glasgo*, The Scottish Office Central Research Unit Main Findings, n° 30. <http://www.scotcrim.unet.com/researchc2.htm>.
- DUBBELD L. (2003), « Observing bodies. Camera surveillance and the significance of the body », *Ethics and Information Technology*, 5, pp. 151-162.
- ELDEN S. (2003), « Plague, Panopticon, Police », *Surveillance and Society*, 1(3), 240-253. [http://www.surveillance-and-society.org/articles1\(3\)/ppp.pdf](http://www.surveillance-and-society.org/articles1(3)/ppp.pdf)
- ERICSON R. et HAGGERTY K. (1997), *Policing the Risk Society*, Toronto, University of Toronto Press.
- FAITH K. (1994), « Resistance: lessons from FOUCAULT and feminism », in H. RADTKE et H. STAM (eds.), *Power/Gender: Social Relations in Theory and Practic*, London, Sage, 36-66.
- FEELEY M et SIMON J. (1994), « Actuarial justice, the emerging new criminal law », in D. NELKEN (ed.), *The Futures of Criminology*, London, Sage, pp. 173-201.

- FEELEY M et SIMON J. (1992), «The new penology: Notes on the emerging strategy of corrections and its implications», *Criminology*, 30 (4), pp. 449-474.
- FLUSTY S. (1994), *Building Paranoia: The Proliferation of Interdictory Space and the Erosion of Spatial Justice*, West Hollywood, LA Forum for Architecture and Urban Design.
- FOUCAULT M. (1980), «The eye of power», in C. Gordon (ed.), *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings 1972-1977 by Michel FOUCAULT*, Sussex, Harvester Press, pp. 146-165.
- FOUCAULT M. (1986), «Of other spaces», *Diacritics*, spring 1986, pp. 22-27.
- FOUCAULT M. (1994), «Governmentality», in J. Faubion (ed.), *Michel FOUCAULT: Power*, 3, Essential Works of FOUCAULT 1954-1984 Series, New York, The New Press, pp. 201-222.
- FOUCAULT M. (1977), *Discipline and Punish: The Birth of a Prison*, London, Penguin Books.
- FUSSEY P. (2004), «New Labour and New Surveillance: Theoretical and Political Ramifications of CCTV Implementation in the UK», *Surveillance and Society*, 2(2/3), pp. 251-269. [http://www.surveillance-and-society.org/articles2\(2\)/newlabour.pdf](http://www.surveillance-and-society.org/articles2(2)/newlabour.pdf)
- FYFE N. et BANNISTER J. (1998), «The eyes upon the street: closed circuit television surveillance in public places», in N. Fyfe (ed.), *Images of the Street, Representation, Experience and Control in Public Places*, London, Routledge, pp. 254-267.
- GANDY O. (1993), *The Panoptic Sort: A Political Economy of Personal Information*, Boulder, Westview.
- GARFINKEL H. (1984), *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity.
- GARLAND D. (2001), *The culture of control*, Oxford, Oxford University Press.
- GORDON C. (1991), «Governmental Rationality: An Introduction», in BURCHELL G., GORDON C. et MILLER P. (Eds.), *The FOUCAULT Effect: Studies in Governmentality*, Chicago, University of Chicago Press, 1-52.
- GORDON D. (1987), «The Electronic Panopticon: A Case Study of the Development of the National Crime Record System», *Politics and Society*, 15 (4), pp. 483-511.
- GRAHAM S. (1999), «The Eyes Have It: CCTV as the 'Fifth Utility'», *Environment and Planning B: Planning and Design*, 26, pp. 639-642.
- GRAHAM S. et WOOD D. (2003), «Digitizing Surveillance: Categorization, Space, Inequality», *Critical Social Policy*, 23, pp. 227-248.

GRAHAM S. (1998), «Spaces of surveillant simulation: new technologies, digital representations, and material geographies», *Environment and Planning D, Society and Space*, 16, pp. 483-504.

GRAY M. (2003), «Urban surveillance and panopticism: will we recognise the facial recognition society?», *Surveillance et Society*, 1(3), pp. 314-330..

GREEN S. (1999), «A plague on the Panopticon: surveillance and power in the global information economy», *Information, Communication and Society*, 2, pp. 26-44.

HAGGERTY K. et ERICSON R. (2000), «The surveillant assemblage», *British Journal of Sociology*, 51, pp. 605-622.

HANNAH M. (1997), «Space and the structuring of disciplinary power: an interpretative review», *Geografiska Annaler* 79B, pp. 171-180.

HARCOURT B. (2007), *Against Prediction: Profiling, Policing, and Punishing in an Actuarial Age*, Chicago, The University of Chicago Press.

HARDT M. et NEGRI A. (2001), *Empire*, Cambridge and London: Harvard University.

HERBERT S. (1996), «The geopolitics of the police: FOUCAULT, disciplinary power and the tactics of the Los Angeles Police Department», *Political Geography*, 15, pp. 47-59.

HUBER N. (2002), «If the face fits, you're nicked». *The Independent*, 1 April 2002. <http://news.independent.co.uk/digital/features/story.jsp?story=280589>

JONES R. (2000), «Digital rule: punishment, control and technology», *Punishment and Society*, 2, pp. 5-22.

KOSKELA H. (2003), «Cam Era – the contemporary urban Panopticon», *Surveillance and Society*, 1(3), 292-313. <http://www.surveillance-and-society.org/cctv.htm>.

KOSKELA H. (2000), «'The gaze without eyes': video surveillance and the changing nature of urban space», *Progress in Human Geography*, 24, pp. 243-265.

LIGGETT, H. et PERRY D. (1995), «Spatial practices: an introduction», in H. LIGGETT et D. PERRY (eds.), *Spatial Practices: Critical Explorations in Social/Spatial Theory*, Thousand Oaks, Sage, pp. 1-12.

LYON D. (2006), «The border is everywhere: ID cards, surveillance and the other», in E. ZUREIK et M. SALTER (eds.), *Global Surveillance and Policing, borders, security, identity*, Cullompton, Willan, pp. 66-82.

- LYON D. (1991), « Bentham's Panopticon: From Moral Architecture to Electronic Surveillance », *Queen's Quarterly*, 98, pp. 596-617.
- LYON D. (1994), *The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society*, Cambridge, Polity Press.
- LYON D. (2001), *Surveillance Society: Monitoring Everyday Life*, Buckingham, Open University Press.
- LYON D. (2002), « Surveillance as social sorting: computer codes and mobile bodies », in D. LYON (ed.), *Surveillance as Social Sorting: Privacy, Risk and Digital Discrimination*, London: Routledge, pp. 13-30.
- LYON D. (2004), « Globalizing Surveillance: Comparative and Sociological Perspectives », *International Sociology*, 19, pp. 135-148.
- MARX G. (2002), « What's new about the 'new surveillance'? Classifying for change and continuity », *Surveillance and Society*, 1, pp. 9-29.
- MARX G. (2006), « Mots et mondes de surveillance. Contrôle et contre-contrôle à l'ère informatique », *Criminologie*, 39, 1, pp. 43-62. (traduction)
- MATHIESEN T. (1997), « The Viewer Society: Michel FOUCAULT's Panopticon Revisited », *Theoretical Criminology*, 1 (2), pp. 215-234.
- MCCA HILL M. (1998), « Beyond FOUCAULT: towards a contemporary theory of surveillance », in C. Norris, J. Moran et G. Armstrong (eds.), *Surveillance, CLOSED Circuit Television and Social Control*, Aldershot, Ashgate, pp. 41-65.
- MCCA HILL M. et NORRIS C. (2002), « CCTV in London, Urban Eye », *Working Papers*, 6, 1-30. http://www.urbaneye.net/results/ue_wp6.pdf
- MCCA HILL M. (2002), *The Surveillance Web: The Rise of Visual Surveillance in an English City*, Devon, Willan.
- MEEK J. (2002), « Robo Cop », *Guardian*, 13 juin 2002. <http://www.guardian.co.uk>
- MITCHELL D. (1995), « The end of public space? People's Park, definitions of the public, and democracy », *Annals of the Association of American Geographers*, 85, pp. 108-133.
- MUNT S. (1995), « The lesbian flâneur », in D. BELL et G. VALENTINE (eds.), *Mapping Desire: Geographies of Sexualities*, London, Routledge, pp. 114-125.
- NEWBURN T. et HAYMAN S., (2002), *Policing, Surveillance, and Social Control: CCTV and Police Monitoring of Suspects*. Cullompton, Willan.

NORRIS C. (2002), «From personal to digital: CCTV, the Panopticon, and the technological mediation of suspicion and social control», in D. LYON (ed.), *Surveillance as Social Sorting: Privacy, Risk and Digital Discrimination*, London, Routledge, pp. 249-281.

NORRIS C. et ARMSTRONG G. (1998), «Introduction: power and vision», in C. NORRIS, J. MORAN et G. ARMSTRONG (eds.), *Surveillance, Closed Circuit Television and Social Control*, Aldershot, Ashgate.

NORRIS C. et ARMSTRONG G. (1999a), *The Maximum Surveillance Society: The Rise of CCTV*, Oxford, Berg.

NORRIS C. et ARMSTRONG G. (1999b), «CCTV and the Social Structuring of Surveillance», *Crime Prevention Studies*, 10, pp. 157-178.

NORRIS C., MORAN J. et ARMSTRONG G. (1999), «Algorithmic surveillance: the future of automated visual surveillance», in C. NORRIS, J. MORAN et G. ARMSTRONG (eds.), *Surveillance, Closed Circuit Television and Social Control*, Aldershot, Ashgate, pp. 255-267.

O'MALLEY P. (1992), «Risk, power and crime prevention», *Economy and Society*, 21 (3), 283-99.

PATTON P. (1994), «MetamorphoLogic: Bodies and Powers in A Thousand Plateaus», *Journal of the British Society for Phenomenology*, 25 (2), pp. 157-169.

POSTER M. (1990), *The Mode of Information*, Cambridge, Polity.

REEVE A. (1998), «The panopticism of shopping: CCTV and leisure consumption», in C. NORRIS, J. MORAN et G. ARMSTRONG (eds.), *Surveillance, Closed Circuit Television and Social Control*, Aldershot, Ashgate.

ROSE N. (1996), «The death of de the Social? Re-figuring the territory of government», *Economy and Society*, 25, 3, pp. 327-356.

ROSE N. (1999), *Powers of Freedom. Reframing Political Thought*, London, Cambridge.

ROSE N. (2000), «Government and control», *British Journal of Criminology*, 40, 321-339. ou [in Garland D. et Sparks R. (Eds.), *Criminology and Social Theory*, Oxford, Oxford University Press, pp. 183-208.]

SHEARING C. et STENNING P. (1984), «From de Panopticon to Disney World. The development of discipline», in Doob A. et Greenspan. (eds.), *Perspective in Criminal Law*, Aurora Canada Law Book Co, pp. 335-349.

SIBLEY D. (1995), *Geographies of Exclusion: Society and Difference in the West*. London, Routledge.

- SIMON J. (1987), «The Emergence of a Risk Society: Insurance, law, and the State», *Socialist Review*, 95, pp. 61-89.
- TABOR P. (2001), «I am a videocam», in I. BORDEN, J. KERR, J. RENDELL et A. PIVARO (eds.), *The Unknown City: CONTESTing Architecture and Social Space*, Cambridge, Massachusetts, The MIT Press, pp. 122-137.
- TUROW J. (1997), *Breaking Up America: Advertisers and the New Media World*, Chicago, University of Chicago Press.
- VALENTINE G. (1996), «(Re)negotiating the 'heterosexual street': lesbian production of space», in N. DUNCAN (ed.), *BodySpace: Destabilizing Geographies of Gender and Sexuality*, London, Routledge, pp. 146-155.
- WHITAKER R. (1999), *The End of Privacy: How Total Surveillance is Becoming a REALity*, New York, The New Press.
- WILLIAMS K., JOHNSTONE C. et GOODWIN M. (2000), «CCTV surveillance in urban Britain: beyond the rhetoric of crime prevention», in J. GOLD et G. REVILL (eds.), *Landscapes of Defence*, Harlow, Pearson Education, pp. 168-187.
- YAR M. (2003), «Panoptic Power and the Pathologisation of Vision: Critical Reflections on the Foucauldian Thesis», *Surveillance and Society*, 1(3), 254-271. [http://www.surveillance-and-society.org/articles1\(3\)/pathologisation.pdf](http://www.surveillance-and-society.org/articles1(3)/pathologisation.pdf)
- YOUNG J. (1999), *The Exclusive Society: Social Exclusion, Crime and Difference in late Modernity*, London, Sage Publications.
- ZUREIK E., avec la contribution de Hindle K., (2004), «Governance, Security and Technology: The Case of Biometrics», *Studies in Political Economy*, 73, pp. 113-137.